

la paix, pour ne fixer certaines dates et au moins déterminer la physionomie.
Le travail est donné à Rechid pacha.

Les délégués qui nous sont parvenus à Constantinople depuis lundi, déclarent-ils, me permettent de compléter les déclarations que je vous avais faites au cours de la dernière séance.

La Sublime Porte estime qu'on devrait s'en rapporter à l'aviso des grandes puissances pour le règlement des affaires d'un caractère général : Albanie, Crète, Macédoine. La question d'Andrinople et celle des îles de la mer Egée seraient exceptées.

Voici donc le projet de mon gouvernement :

LES PROPOSITIONS TURQUES

Rechid pacha sort alors de sa serviette une grande feuille où sont formulées les propositions turques.

Les puissances européennes étaient manifestement au courant de ces négociations avancées et de voir un résultat rapide elles étaient toutes d'accord dans l'opinion de nature à élever les longues discussions et qui permettraient sans doute d'arriver rapidement à une solution satisfaisante.

1^e. Tous les territoires occupés à l'ouest du Vilayet d'Andrinople seront cédés, mais la détermination des frontières et le statut de l'Albanie qui sera autonome devront être soumis à la décision des grandes puissances.

2^e. Le Vilayet d'Andrinople restera dans la possession directe de l'empereur ottoman et la Turquie et la Bulgarie négocieront telles rectifications de frontières qu'elles reconnaîtront nécessaires.

3^e. La Turquie ne peut céder aucune des îles de la mer Egée, mais elle discutera avec les grandes puissances toutes les questions qui s'y rapportent.

4^e. Les Turcs se disposeront à faire tout ce qu'il leur paraîtra nécessaire pour prendre les puissances protectrices ou ce qui concerne la Crète.

5^e. Les points mentionnés ci-dessus forment un tout indissociable.

M. Venizelos suggère de lever aussitôt les obstacles afin de permettre aux alliés de donner immédiatement une réponse écrite aux propositions du gouvernement ottoman.

Cette proposition fut adoptée et les alliés passèrent à une réunion avec leur voisine pour procéder à la rédaction de leurs propositions. Celle-ci fut assez longue. Elle fut près d'une heure et demie, non point que les divergences de vues se fussent prononcées, mais parce qu'il importait d'en peser soigneusement tous les mots.

LA RÉPONSE DES ALLIÉS

Voici le texte de la réponse lui par M. Venizelos dès que la séance fut reprise :

1^e. Les alliés prennent note de la cession des territoires à l'ouest du vilayet d'Andrinople sous la condition expresse que cette cession s'applique non pas aux territoires occupés par les alliés, mais aussi aux territoires qui ne le sont pas encore complètement.

En ce qui concerne l'Albanie, les alliés maintiennent leurs propositions antérieures.

2^e. La proposition turque concernant le vilayet d'Andrinople est insatisfaisante parce qu'elle implique des arrangements distincts et qu'en outre elle n'accorde pas les territoires à l'ouest du vilayet.

3^e. Les propositions ottomanes concernant les îles de la mer Egée et la Crète sont également insatisfaisantes. Les alliés maintiennent leurs demandes antérieures en ce qui concerne la cession des îles et l'abandon de toute la droite de la Turquie sur la Crète.

SCUTARI ET JANINA

La discussion s'engage sur cette nouvelle proposition. Et ce qui concerne les territoires cédés par la Turquie, M. Venizelos fit remarquer que les alliés ne pouvaient admettre la formule proposée par les Turcs, et d'après laquelle les territoires non encore occupés ne seraient pas cédés en même temps que les autres. Les places évidemment investies, comme Scutari et Janina doivent fatallement tomber d'un jour à l'autre. Il ne saurait donc être fait de distinction entre les territoires occupés ou non.

Après une courte discussion, les délégués ottomans, sans faire pour ainsi dire de résistance, déclarèrent qu'à leur avis ils ne voyaient pas d'inconvénient à substituer dans les propositions turques le mot « siège » ou mot « occupé », comme le proposaient les alliés.

Le premier article serait donc, du consentement des Turcs, ainsi transformé :

1^e. Tous les territoires situés à l'est du vilayet d'Andrinople seront cédés, mais la détermination des frontières et le statut de l'Albanie qui sera autonome devront être soumis à la décision des grandes puissances.

2^e. Le Vilayet d'Andrinople restera dans la possession directe de l'empereur ottoman et la Turquie et la Bulgarie négocieront telles rectifications de frontières qu'elles reconnaîtront nécessaires.

3^e. La Turquie ne peut céder aucune des îles de la mer Egée, mais elle discutera avec les grandes puissances toutes les questions qui s'y rapportent.

4^e. Les Turcs se disposeront à faire tout ce qu'il leur paraîtra nécessaire pour prendre les puissances protectrices ou ce qui concerne la Crète.

5^e. Les points mentionnés ci-dessus forment un tout indissociable.

M. Venizelos suggère de lever aussitôt les obstacles afin de permettre aux alliés de donner immédiatement une réponse écrite aux propositions du gouvernement ottoman.

Cette proposition fut adoptée et les alliés passèrent à une réunion avec leur voisine pour procéder à la rédaction de leurs propositions. Celle-ci fut assez longue. Elle fut près d'une heure et demie, non point que les divergences de vues se fussent prononcées, mais parce qu'il importait d'en peser soigneusement tous les mots.

L'ALBANIE

En conséquence, continuant l'examen des propositions turques, M. Venizelos déclare que les alliés ne pouvaient consentir à adopter la formule turque d'après laquelle la détermination des frontières et le statut de l'Albanie « devront être soumis à la décision des grandes puissances ».

Les Turcs ne croient cependant pas devoir soulever tout de suite le problème d'Andrinople, qui leur tient particulièrement à cœur, et sans doute sont-ils d'accord avec les délégués des alliés pour adopter la méthode qui consiste à d'abord liquider toutes les points sur lesquels l'accord est facile avec la Turquie.

La prochaine séance aura lieu vendredi, à 4 heures.

LE CHOC ET LE CONTACT

Le débat continue sur cette nouvelle proposition. Et ce qui concerne les îles d'un territoire cédé par la Turquie, M. Venizelos, si l'Albanie, si Chios, ni Monténégro, il n'y a rien de tout, que les délégués ottomans, et de l'autre, que ce débat des résultats. Nous avons fait la guerre ensemble, nous ferons la paix ensemble. Cela doit être bien entendu une fois pour toutes.

LA GRECE

Le lieu de discuter immédiatement la troisième proposition sur abordé, envoiée sans aucune raison apparente, la discussion de la quatrième, celle relative à la Crète. Une discussion animée s'ensuit, les Turcs maintenant leur point de vue mais laissant entendre que la encore la Porte ne ferait pas de résistance très prolongée.

LES ILES DE L'EGEE

Par contre, sur la question des îles, les délégués ottomans se montrent beaucoup plus énergiques, déclarant qu'en ce qui concerne les îles voisines de la Turquie d'Asie, la Porte ne pourrait faire la moindre concession. Ces îles sont si près de la côte qu'elles abandonneraient immédiatement à la défense de l'Asie-Mineure.

Malgré les quelques changements de rédaction qu'avaient permis les réponses des délégués ottomans (ceux-ci ayant consenti, comme nous l'avons dit plus haut, à subir le mot « siège » au mot « occupé ») dans la première proposition turque, et ayant déclaré ne pas insister sur les négociations particulières avec la Bulgarie dans la seconde proposition), les alliés déclarent que rien n'a changé à la rédaction de leurs propositions et prirent les délégués ottomans à transmettre telles quelles à Constantinople.

La prochaine séance aura lieu vendredi, à 4 heures.

DECLARATIONS DE M. DANEF

DÉVANT JANINA

Athènes, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES HOSTILITÉS

Passant à l'examen de la proposition turque au sujet de la frontière turco-bulgare, M. Venizelos déclare qu'elle était inacceptable dans la forme et dans le fond, qu'elle pose le principe d'une négociation particulière avec la Bulgarie, alors que les alliés ont décidé d'insister pour négocier en bloc.

Rechid pacha réplique que la Porte n'avait en vue que d'accélérer les négociations.

LA QUESTION DE L'ALBANIE

« La situation n'est pas améliorée hier, autant que quelques personnes paraissent l'imaginer. Nous attendons, à la séance de demain, la nouvelle carte relative à Andrinople, qui s'est rallié. La princesse Marie est arrivée à Philippiades, et a visité les postes de secours; elle a manifesté l'intention d'y installer un hôpital. »

Paris, 2 janvier. — Le correspondant spécial du « Temps » à Eyle, lui adresse du camp d'Emia Aslan, whe correspondance au sujet de la situation devant Janina, nous en envoyons les passages suivants :

Les Turcs ont plus de 150 canons, leurs ouvrages extérieurs sont pourvus de fils barbelés. Le moral de leurs troupes est très bon et ils sont commandés par des officiers allemands, puisque l'on a fait venir un prisonnier avant hier par avion. La clé du quadrilatère qui protège Janina est Bizani. Aussi, tous les efforts de l'armée tendent à s'emparer de cette place, le plus rapidement possible. Malheureusement, le terrain offre des obstacles presque insurmontables au transport de l'artillerie grecque et cela ralentit beaucoup la marche en avant.

SUR LES LIGNES TCHATALDJA

Constantinople, 2 janvier. — Le généralissime Nazim Pacha, rentrant de passer l'inspection de l'armée de Tchataldja dit

ce qu'il devient maintenant d'un nouveau conseil national ottoman. Il y a à mi-Dulmali, si l'Albanie, ni Monténégro, il n'y a rien de tout, que les délégués ottomans, et de l'autre, que ce débat des résultats. Nous avons fait la guerre ensemble, nous ferons la paix ensemble. Cela doit être bien entendu une fois pour toutes.

LA QUESTION DE SCUTARI

Rome, 2 janvier. — On sait qu'un échange de vues des plus actifs se poursuit entre Vienne et Rome, au sujet de la question de Scutari. Le Roi d'Italie a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le Roi Nicolas déclare que la cession de Scutari est indispensable, car, sans cette cession, la sécurité de son royaume serait, dit-il, gravement compromise. Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du Roi, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari. Aucun résultat n'a encore été obtenu.

LA QUESTION DE SCUTARI

Constantinople, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES PROPOSITIONS TURQUES

Les deux dernières propositions sur les îles, les deux dernières propositions sur la frontière turco-bulgare, et la troisième proposition sur la question de Scutari, sont toutes d'accord sur le fait que la future Albanie ne devraient pas Scutari.

Le Roi, pour empêcher la Bulgarie de prendre Scutari, a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le Roi Nicolas déclare que la cession de Scutari est indispensable, car, sans cette cession, la sécurité de son royaume serait, dit-il, gravement compromise. Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du Roi, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari. Aucun résultat n'a encore été obtenu.

LA QUESTION DE SCUTARI

Constantinople, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES PROPOSITIONS TURQUES

Les deux dernières propositions sur les îles, les deux dernières propositions sur la frontière turco-bulgare, et la troisième proposition sur la question de Scutari, sont toutes d'accord sur le fait que la future Albanie ne devraient pas Scutari.

Le Roi, pour empêcher la Bulgarie de prendre Scutari, a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le Roi Nicolas déclare que la cession de Scutari est indispensable, car, sans cette cession, la sécurité de son royaume serait, dit-il, gravement compromise. Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du Roi, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari. Aucun résultat n'a encore été obtenu.

LA QUESTION DE SCUTARI

Constantinople, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES PROPOSITIONS TURQUES

Les deux dernières propositions sur les îles, les deux dernières propositions sur la frontière turco-bulgare, et la troisième proposition sur la question de Scutari, sont toutes d'accord sur le fait que la future Albanie ne devraient pas Scutari.

Le Roi, pour empêcher la Bulgarie de prendre Scutari, a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le Roi Nicolas déclare que la cession de Scutari est indispensable, car, sans cette cession, la sécurité de son royaume serait, dit-il, gravement compromise. Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du Roi, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari. Aucun résultat n'a encore été obtenu.

LA QUESTION DE SCUTARI

Constantinople, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES PROPOSITIONS TURQUES

Les deux dernières propositions sur les îles, les deux dernières propositions sur la frontière turco-bulgare, et la troisième proposition sur la question de Scutari, sont toutes d'accord sur le fait que la future Albanie ne devraient pas Scutari.

Le Roi, pour empêcher la Bulgarie de prendre Scutari, a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le Roi Nicolas déclare que la cession de Scutari est indispensable, car, sans cette cession, la sécurité de son royaume seraît, dit-il, gravement compromise. Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du Roi, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari. Aucun résultat n'a encore été obtenu.

LA QUESTION DE SCUTARI

Constantinople, 2 janvier. — Dès que s'ouvre à Londres la conférence de la paix, les meilleurs ottomans déclareront, on le sait, que jamais la Turquie ne céderait Andrinople. Aujourd'hui, on ajoute que même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares, pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse. Il y aurait un moyen d'arranger les choses, disait un homme d'état ottoman, au courant des vues de son gouvernement, lequel ne serait pas fâché de brouiller Grecs et Bulgares. « La seule solution de bon sens, disait-il, consistait pour la Bulgarie à se débarrasser en gardant Salonic, à laquelle elle a certainement droit ayant fourni le plus gros effort. »

LES PROPOSITIONS TURQUES

Les deux dernières propositions sur les îles, les deux dernières propositions sur la frontière turco-bulgare, et la troisième proposition sur la question de Scutari, sont toutes d'accord sur le fait que